

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023 - 19 H 00**

Délibération n°1-20/12/2023 – Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association « Aux Actes Citoyens »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RENOUVELLE la convention de partenariat entre la ville de Tomblaine et l'association « Aux Actes Citoyens » pour une durée de 3 années, à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-jointe

Hervé FERON, Mireille DAFFARA, Christiane DEFAUX, Alex FERON, Denise GUNDELWEIN, Alexandre HUET, Sylvie KURT, Ralph LALLEMAND et Henri SCHMITZ ne participent pas au vote.

Adopté à la majorité 24 voix pour – 2 voix contre (GUNDESLI Mahmut et JOLY Bruno)

Délibération n°2-20/12/2023 – Création d'une école de danse urbaine – Demandes de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des partenaires : l'Etat au titre de la DSIL, la Région Grand Est, le Conseil Départemental, la Métropole du Grand Nancy et l'Agence Nationale du Sport selon le plan de financement estimatif ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre dispositif de financement susceptible de financer cet équipement

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°3-20/12/2023 – Création d'une micro-forêt – Demandes de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des partenaires : l'Etat au titre du Fonds Vert, la DREAL, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental selon le plan de financement estimatif ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre dispositif de financement susceptible de financer cet équipement

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4-20/12/2023 – Préaux école Job Durupt et crèche Crèch'Endo – Demandes de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auprès de l'Agence de l'Eau selon le plan de financement estimatif ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre dispositif de financement susceptible de financer cet équipement

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°5-20/12/2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - VILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte la décision modificative n°2 du BP 2023 de la Ville ci-après, et telle que détaillée dans le tableau ci-joint.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6-20/12/2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - MSP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte la décision modificative n°2 du BP 2023 de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle ci-après, et telle que détaillée dans le tableau ci-joint.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7-20/12/2023 – VENTE IMMOBILIERE – 4 rue Camille Desmoulins (parcelle AC 367)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTe la proposition de Monsieur TEZEL Séféri, pour l'acquisition de propriété située au 4 rue Camille Desmoulins à Tomblaine au prix de 130 000 €, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

DESIGNE Maître Régis GAUTHIER, notaire, situé 23, rue Isabey à Nancy comme étant en charge de l'adjudication et de tout autre document relatif à celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente ainsi que les actes notariés correspondants et tout autre document relatif à cette vente.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°8-20/12/2023 – MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

INSTAURE le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans les conditions indiquées ci-avant, à compter du 1er janvier 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à sa mise en application

PRÉVOIT la dépense correspondante au chapitre 012 de l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°9-20/12/2023 – AVENANT CONVENTION D'ABATTEMENT TFPB AU SEIN DES QPV

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant joint en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°10-20/12/2023 – CLASSES DE NEIGE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ORGANISE ce séjour et d'inscrire au budget 2024 :

Recettes globales : 129 x 160 euros = 20 640 euros (en 2023, 89 élèves x 160 euros = 14 240 euros).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'organisme d'hébergement « Le village Vacances de l'AEC », ainsi que le contrat avec le transporteur « SCHINDLER ».

(Hébergement = 33.25 euros par jour et par personne, en 2023 c'était 32.50 euros par jour et par personne).

RECONDUIT la participation des familles à 160 euros par enfant participant pour l'année scolaire 2023/2024.

FIXE la rémunération des animateurs par référence à l'indice majoré 361 pour la période précitée, soit une estimation individuelle charges comprises de 1 802.56 euros (estimation globale : 16 223.04 euros). (Estimation individuelle de 2023 : 1 677.95 euros, estimation globale 2023 : 16 779.50 euros).

RECONDUIT le contrat type d'engagement et de rémunération des animateurs d'encadrement des classes de neige.

FIXE l'indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant le séjour de classes de neige sur la base d'une somme forfaitaire de 238.51 euros (somme forfaitaire inchangée depuis 2011) soit une estimation globale de 1 192.55 euros.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°11-20/12/2023 – TARIFS MUNICIPAUX 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPLIQUE au 1er janvier 2024 les tarifs municipaux comme détaillés dans le tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°12-20/12/2023 – OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS POUR L'ANNÉE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour un montant total de 208 679.39 €, comme défini dans le tableau ci-dessous

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°13-20/12/2023 – OUVERTURE DOMINICALES 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable pour l'ouverture des dimanches 07 janvier, 30 juin, 14 juillet, 03 novembre, 24 novembre, 1er décembre, 08 décembre, 15 décembre, 22 décembre et 29 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°14-20/12/2023 – MODIFICATIONS DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS LA RÉCRÉE ET CRECH'ENDO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications apportées aux projets d'établissements de la Halte-Garderie « La Récrée » et de la crèche « Crèch'Endo » comprenant également les règlements de fonctionnement et annexes.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°15-20/12/2023 – GRAND NANCY - RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le Conseil Municipal **PREND CONNAISSANCE** du document élaboré par le Grand Nancy.

Délibération n°16-20/12/2023 – GRAND NANCY - RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

Le Conseil Municipal **PREND CONNAISSANCE** du document élaboré par le Grand Nancy.

Délibération n°17-20/12/2023 – GRAND NANCY - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Le Conseil Municipal **PREND CONNAISSANCE** du document élaboré par le Grand Nancy.

Délibération n°18-20/12/2023 – GRAND NANCY - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal **PREND CONNAISSANCE** du document élaboré par le Grand Nancy.

Délibération n°19-20/12/2023 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU THEATRE EN KIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE une subvention complémentaire pour 2023 de 2 000 € à la Compagnie « Théâtre en Kit »
Les crédits seront inscrits au BP 2023 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

Adopté à l'unanimité.

Tomblaine, le 21 décembre 2023.

Hervé FERON,
Maire de TOMBLAINE,
Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy,

